

Énoncé de principe du CTC sur l'examen stratégique de Postes Canada

Le Congrès du travail du Canada est préoccupé par le fait que le gouvernement fédéral prendra en considération la déréglementation du service postal public dans le cadre de son examen stratégique de Postes Canada. Le Congrès du travail du Canada craint qu'à la suite de cet examen le gouvernement fédéral ne réduise ou n'élimine le privilège exclusif dont dispose Postes Canada en ce qui concerne la poste-lettres. Ce privilège exclusif permet à Postes Canada de réaliser des revenus suffisants pour être en mesure d'offrir un service postal abordable à toute la population, peu importe où elle vit dans notre vaste pays, qu'il s'agisse d'un grand centre urbain ou d'une collectivité rurale ou isolée.

Le Congrès du travail du Canada sait qu'un service postal public aide les gens à communiquer entre eux et permet aux collectivités de prospérer. Un service postal public contribue aussi largement au bien de la société en général.

Le Congrès du travail du Canada sait aussi, en se basant sur l'expérience d'autres services postaux et d'autres syndicats des postes, que la déréglementation entraîne habituellement une détérioration des services postaux et une augmentation des tarifs pour la population et les petites entreprises. L'élimination du privilège exclusif de Postes Canada mettrait le service universel en péril et causerait un déclin du service postal, surtout dans les secteurs ruraux.

Le Congrès du travail du Canada condamne toute tentative de déréglementer Postes Canada, en tout ou en partie.

Le Congrès du travail du Canada présentera un mémoire dans le cadre de l'examen stratégique de Postes Canada afin de s'opposer à la déréglementation de Postes Canada et encouragera les syndicats qui lui sont affiliés à en faire autant.